

RAPPORT DE LA REGISTRAIRE AU CONSEIL

Le 21 mars 2024

Table des matières

	Page
INTRODUCTION	3
FAITS SAILLANTS	3
Mise en œuvre du plan stratégique 2024-2028.....	3
Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel	4
Certification accélérée	5
Test de compétences en mathématiques	5
Obligation redditionnelle au Bureau du commissaire à l'équité	6
Augmentation continue des rapports et des plaintes d'employeurs	6
PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE	6
1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence.....	6
2. Gestion plus stratégique des risques	11
3. Amélioration de l'engagement des partenaires	14
STATISTIQUES.....	16
Ressources humaines	16
Services aux postulants et aux membres	16
Statistiques sur les membres	18
Bibliothèque Margaret-Wilson	18
Normes d'exercice et agrément.....	18
Enquêtes et conduite professionnelle	21
Politique, gouvernance et tribunaux.....	24

INTRODUCTION

J'ai le plaisir de vous présenter le premier rapport trimestriel de l'Ordre en 2024. Il s'agit du dernier rapport qui s'articule autour des trois priorités figurant dans le plan stratégique de 2019-2023. Il rend compte des statistiques et activités du quatrième trimestre de 2023 (1^{er} octobre au 31 décembre 2023), ainsi que des statistiques de fin d'année s'il y a lieu. Il comprend également des mises à jour sur les récentes activités règlementaires et législatives et les réponses de l'Ordre à cet égard.

Reconnaissance

Avant de passer au rapport, je souhaite prendre un moment pour saluer les récentes nominations au sein de notre équipe de la haute direction.

C'est avec des sentiments mitigés que j'annonce le départ à la retraite de Chantal Bélisle, EAO, registraire adjointe. M^{me} Bélisle a été une figure centrale de l'Ordre depuis son arrivée en 2008. Elle a occupé plusieurs fonctions avant de rejoindre en 2015 l'équipe de la haute direction en tant que directrice des Enquêtes et audiences (aujourd'hui Enquêtes et conduite professionnelle), puis d'être nommée registraire adjointe en 2020. Au cours d'une période d'immenses changements, M^{me} Bélisle a assumé le poste de registraire par intérim en 2022, démontrant une fois de plus son leadership et son engagement à soutenir l'excellence au sein de l'organisme. Je lui souhaite une bonne continuité et la remercie pour les services qu'elle a rendus à l'Ordre et à la profession.

Beaucoup d'entre vous savent que Jamie Robertson, EAO, a été registraire adjoint par intérim l'année dernière. J'ai le plaisir de l'accueillir officiellement en tant que nouveau registraire adjoint, poste qu'il occupe depuis le 1^{er} février 2024. M. Robertson a occupé le poste de registraire adjoint par intérim au cours des derniers mois, tout en assumant les fonctions de directeur des Enquêtes et de la conduite professionnelle. Je lui suis reconnaissante pour le soutien qu'il m'a apporté au cours de ma première année en tant que registraire et j'ai hâte de continuer à travailler avec lui au service de l'intérêt public.

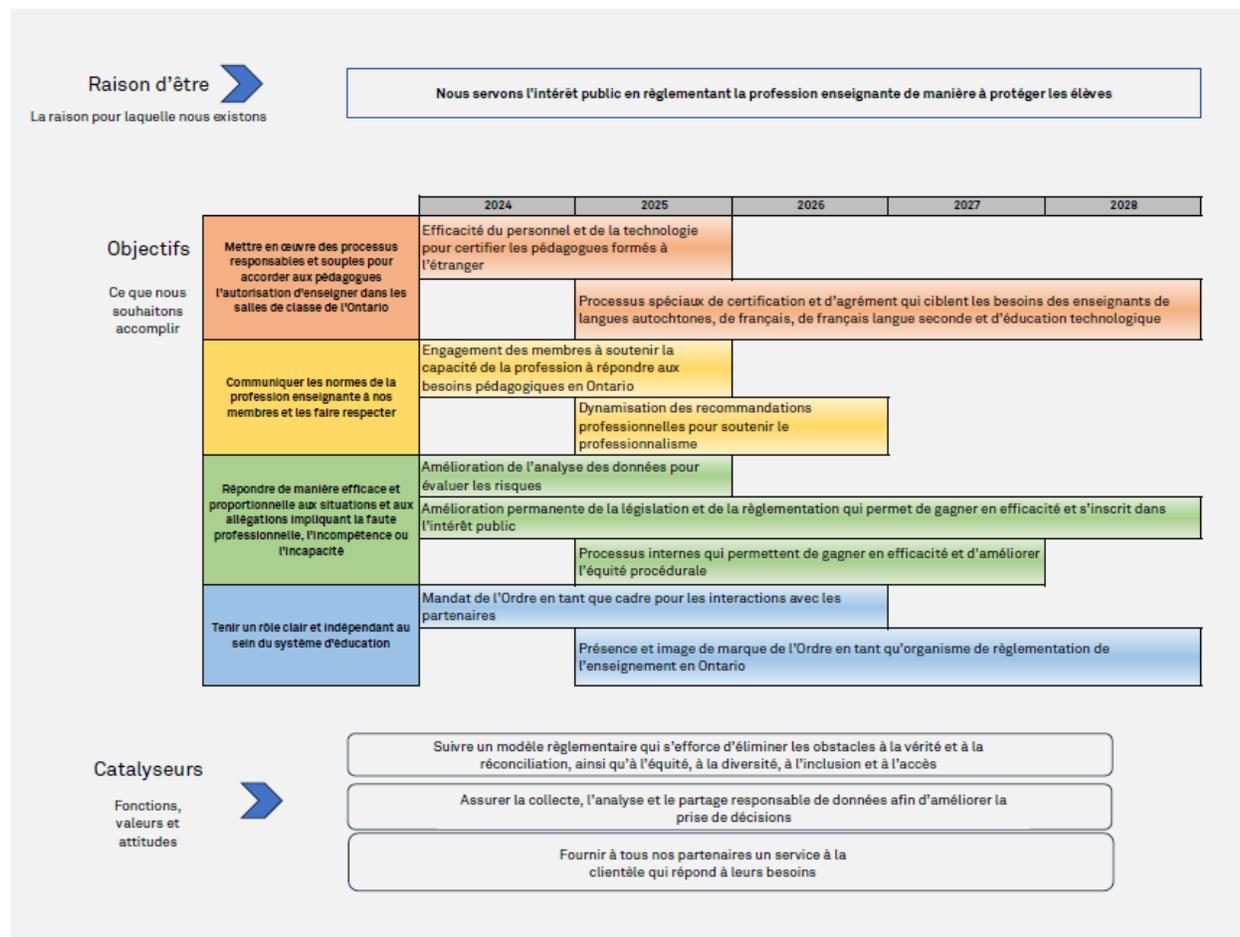
FAITS SAILLANTS

Mise en œuvre du plan stratégique 2024-2028

Comme indiqué ci-dessus, le présent rapport met l'accent sur les activités de l'Ordre au quatrième trimestre de 2023. Il s'agit donc du dernier rapport qui aborde les priorités stratégiques pour 2019-2023.

À sa réunion du 5 octobre 2023, le conseil a approuvé le plan stratégique pour 2024-2028. Depuis lors, l'équipe de la haute direction a commencé à élaborer des plans de mise en œuvre tout en tenant compte du calendrier de certains aspects du travail à accomplir. Les domaines d'intérêt qui ont été définis pour le cycle quinquennal fournissent des renseignements de haut niveau sur la manière dont l'Ordre travaillera à l'atteinte des objectifs. Ensuite, les divisions entreprendront leur travail dans chacun des domaines d'intérêt. L'équipe de la direction de l'Ordre travaillera avec l'ensemble du personnel pour définir les indicateurs de réussite afin d'évaluer les progrès réalisés pour chacun des objectifs.

L'infographie ci-dessous montre comment l'Ordre progressera au cours des cinq prochaines années pour atteindre les objectifs fixés.



Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel

Nous continuons à déployer des efforts pour augmenter le taux de conformité au programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel (le «programme») parmi les membres. Nous avons élaboré un solide plan de communication pour informer les membres, les conseils scolaires, les fédérations d'enseignants et les autres organisations de membres des mesures que nous prenons pour garantir que tous les enseignants agréés de l'Ontario respectent l'exigence de suivre le programme.

Par exemple, à la mi-septembre 2023, nous avons envoyé aux conseils scolaires une liste de leurs employés membres de l'Ordre qui n'avaient pas suivi le programme, et ce, en vue d'obtenir leur aide à assurer la conformité des membres à cette obligation professionnelle. Les renseignements fournis étaient les mêmes que ceux affichés au tableau public (Trouver un membre), mais ont été transmis aux conseils scolaires sous forme agrégée afin de promouvoir le respect de la loi.

Dans la poursuite de nos efforts pour améliorer le taux d'achèvement du programme, nous avons terminé notre analyse des suspensions administratives qui seraient imposées aux

enseignants qui ne l'ont pas suivi. De plus amples renseignements à ce sujet seront fournis à la réunion du conseil de mars 2024.

Taux d'achèvement du programme au 1^{er} février 2014 :

- Exigence remplie – 220 438
- Exigence non remplie – 9 515
- À suivre – 233 (membres ayant demandé et obtenu une prolongation).

Certification accélérée

En décembre 2023, les modifications apportées par le ministre de l'Éducation au paragraphe 3 (3) du Règlement sur les pratiques d'inscription équitables pris en application de la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* sont entrées en vigueur. Ces modifications prévoient que nous rendions une décision concernant la certification des enseignants formés à l'étranger dans les 60 jours ouvrables suivant la date de réception d'un dossier de demande complet (c.-à-d. que nous avons reçu tous les documents exigés et que nous les avons jugés acceptables), ce qui représente une réduction significative par rapport au délai précédent de 120 jours civils.

En vue de ce changement, nous avons mis à jour notre système de demande pour nous conformer aux nouvelles exigences législatives. Le 2 janvier 2024, nous avons modifié notre processus de demande en adoptant une approche anticipative des exigences de la demande. Ce nouveau processus met l'accent sur la responsabilité du postulant de rassembler sa documentation avant d'entamer le processus de demande, et comprend des fonctions de libre-service supplémentaires. Il s'applique à tous les postulants à l'Ordre et leur sera bénéfique. En outre, la période de validité d'une demande a été raccourcie de deux ans à un an. Nous avons communiqué les changements apportés au processus de demande en les affichant sur notre site web.

Test de compétences en mathématiques

À la suite d'une décision de la Cour d'appel de l'Ontario publiée le 28 novembre 2023, le Test de compétences en mathématiques sera rétabli en tant qu'exigence pour obtenir l'autorisation d'enseigner auprès de l'Ordre. Nous avons publié un message sur notre site web pour en informer nos partenaires. La décision de la Cour (en anglais) peut être consultée [en ligne](#).

Nous collaborerons avec le ministère de l'Éducation lorsque le gouvernement déterminera quand et comment les exigences du Règlement de l'Ontario 271/19 (Compétences en mathématiques) seront modifiées pour entrer de nouveau en vigueur. Nous coordonnerons également nos efforts de mise en œuvre avec d'autres partenaires au besoin, y compris l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), les fournisseurs du test et autres. Nous communiquerons les renseignements pertinents aux postulants dès qu'ils seront disponibles et aussitôt que nous recevrons des données relatives à la réussite du test.

Obligation redditionnelle au Bureau du commissaire à l'équité

Le Bureau du commissaire à l'équité (BCE) est un organisme indépendant du gouvernement de l'Ontario qui est chargé de veiller à ce que les Ontariens titulaires de titres professionnels obtenus à l'étranger aient un accès équitable aux professions et métiers réglementés dans la province. Nous nous acquittons de notre obligation redditionnelle auprès du BCE en soumettant un rapport chaque année. Le BCE examine nos pratiques d'inscription afin de s'assurer qu'elles sont transparentes, objectives, impartiales et équitables pour quiconque souhaite exercer la profession enseignante en Ontario. Afin de remplir notre obligation redditionnelle, nous avons répondu au questionnaire du BCE sur le Cadre de conformité axé sur le risque en décembre 2023. Les réponses permettront au BCE d'évaluer le profil de risque de l'Ordre en ce qui concerne le respect des exigences en matière de pratiques d'inscription équitables. Le questionnaire complète également les informations que nous avons fournies dans notre rapport sur les pratiques d'inscription équitables de 2022 et dans d'autres rapports périodiques tout au long de l'année.

Augmentation continue des rapports et des plaintes d'employeurs

En 2023, nous avons reçu un nombre nettement plus élevé de nouvelles plaintes et de rapports émanant d'employeurs qu'au cours des années précédentes. Nous avons reçu en tout 1 127 nouveaux dossiers, ce qui représente une augmentation d'environ 35 % par rapport aux 836 dossiers reçus l'année précédente.

La Division des enquêtes et de la conduite professionnelle a mis en place de nouveaux outils pour accélérer la soumission de rapports, y compris un formulaire remplissable pour les rapports d'employeurs et un formulaire en ligne permettant aux membres de déclarer eux-mêmes les accusations et les condamnations criminelles portées contre eux. Des améliorations et optimisations des processus visant à gagner en efficacité sont en cours ou prévues pour la fin de l'année 2024, et nous fournirons des mises à jour à ce sujet dans les prochains rapports au conseil. Toutefois, nous devons probablement embaucher du personnel pour composer avec la charge de travail accrue.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE

1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence

Qualifications additionnelles

Des réunions ont été organisées en novembre 2023 pour les fournisseurs de cours menant à une qualification additionnelle (QA). Au total, 44 participants représentant 45 établissements ont participé aux séances en ligne qui ont permis de faire le point sur l'élaboration, l'agrément et la déclaration de QA. Les réunions ont permis d'examiner les informations relatives aux certificats temporaires et transitoires, ainsi que les critères des fournisseurs de QA. Nous avons répondu aux questions concernant les exigences pour obtenir l'autorisation d'enseigner et les pratiques d'agrément des cours menant à une QA.

À la fin de 2023, après plusieurs mois de recherche et de développement, nous avons publié l'ébauche de la ligne directrice du cours menant à la QA *Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme*, laquelle a été inscrite dans le Règlement de l'Ontario 176/10 (Qualifications requises pour enseigner) en juillet 2023. Nous l'avons publiée sur notre site web le 11 janvier 2024. Nos partenaires peuvent nous faire part de leurs commentaires sur

l'ébauche de la ligne directrice via le portail de validation provinciale sur notre site web, du 11 janvier au 11 avril 2024. Les lignes directrices finales devraient être disponibles d'ici la fin de juin 2024. Les fournisseurs de QA peuvent commencer à élaborer leurs cours en utilisant les ébauches de lignes directrices et les soumettre ensuite aux fins d'agrément après les avoir alignés sur les lignes directrices finales. La QA *Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme* aidera les enseignants à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour répondre aux attentes d'apprentissage obligatoire de l'Holocauste dans les programmes-cadres de 6^e et de 10^e année.

Examen périodique des recommandations professionnelles

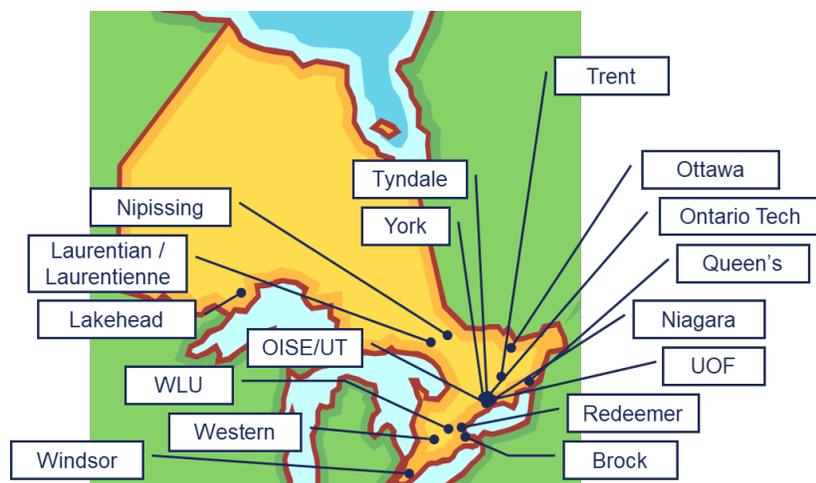
Les recommandations professionnelles sont des résumés en langage clair des pratiques exemplaires, des politiques et des lois qui régissent et orientent les pratiques des enseignants de l'Ontario. Elles sont alignées sur les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante. Nous avons mis en place un processus pour examiner périodiquement les recommandations professionnelles afin de nous aider à les maintenir actuelles et pertinentes. À cette fin, nous avons constitué un groupe de travail interne. Pour soutenir ce travail, nous organiserons des consultations supplémentaires avec des membres et d'autres partenaires, au besoin. À sa réunion de novembre, le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a examiné et approuvé une version actualisée de la recommandation professionnelle *Qualifications additionnelles : Approfondir les connaissances et développer la pratique par le perfectionnement professionnel continu*, publiée pour la première fois en 2008. Nous l'avons affichée sur notre site web au début de cette année.

Agrément des programmes

En 2023, le comité d'agrément a agréé deux **nouveaux** programmes de formation initiale à l'enseignement dans les domaines prioritaires cernés par le secteur :

- 1) L'Université Lakehead a ajouté un nouveau programme d'éducation technologique qui est offert sur les campus de Thunder Bay et d'Orillia. Ainsi, la formation des enseignants d'éducation technologique est offerte dans le nord-ouest de l'Ontario. Il y a maintenant six fournisseurs de programmes d'éducation technologique dans la province.
- 2) L'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto a ajouté un nouvel accent sur le français langue seconde à ses programmes de formation pour enseigner aux cycles primaire-moyen.

Il existe aujourd'hui 56 programmes agréés de formation initiale à l'enseignement, offerts par 17 établissements en Ontario.



Médias sociaux

En 2023, nous avons mis en œuvre une nouvelle stratégie pour les médias sociaux qui met l'accent sur la qualité du contenu plutôt que sur le nombre de billets. Par conséquent, nous avons publié 27 billets de moins que l'année précédente. Bien qu'il y ait eu une diminution du nombre total d'impressions et d'engagements, nos données montrent un résultat positif de cette approche puisque notre taux d'engagement a augmenté de 1,7 %. Dans ce contexte, le terme «engagement» désigne le niveau d'interaction de notre public avec le contenu, quantifié par les mentions «J'aime», les partages, les commentaires et les clics sur les billets. Cela signifie qu'en dépit d'un nombre réduit de billets, le contenu a trouvé un écho plus important auprès de notre public, ce qui a entraîné un taux plus élevé d'interactions.

Notre présence globale sur les réseaux sociaux (c.-à-d. X [auparavant Twitter], Facebook, LinkedIn et YouTube) a continué de croître sur toutes les plateformes. À la mi-2023, nous avons désactivé de manière proactive nos comptes Instagram et Pinterest, car ces plateformes sont orientées vers des contenus de type «style de vie» et «bricolage» et manquent de pertinence pour notre organisme et notre travail.

Entre le troisième et le quatrième trimestre de 2023, notre nombre total d'abonnés sur les réseaux sociaux a augmenté de 1,6 % (1 039). De 2022 à 2023, nous avons connu une croissance de 10,9 % et le nombre d'abonnés est passé de 60 151 à 66 709. Notre croissance continue démontre que nous avons cerné efficacement les plateformes les plus pertinentes pour nos publics cibles.

En collaboration avec le Service à la clientèle, l'Unité des communications supervise les réponses aux demandes de renseignements reçues via les médias sociaux, y compris celles émanant des membres et des postulants. Entre le troisième et le quatrième trimestre de 2023, le nombre de demandes a diminué de 48 %, passant de 174 à 91. Cette baisse est principalement attribuable aux améliorations apportées à notre plateforme de [questions en ligne](#), qui a été largement mise à jour et élargie pour répondre à un plus grand nombre de questions fréquemment posées.

En 2023, nous avons enregistré un total de 708 messages, soit une baisse de 72 % par rapport aux 2 548 messages reçus l'année précédente.

Infolettres

Le personnel des Communications élabore, distribue, suit et analyse les indicateurs de succès en ligne concernant nos infolettres *Des nouvelles de l'Ordre* (envoyée aux membres et aux postulants tous les mois) et *La Norme* (destinée au public et envoyée tous les trimestres). Les taux d'ouverture des deux infolettres atteignent ou dépassent les valeurs de référence du secteur. En moyenne, le taux d'ouverture des courriels dans le secteur de l'éducation est de 23 %.

***Des nouvelles de l'Ordre* (infolettre mensuelle)**

Au quatrième trimestre, les taux d'ouverture se sont établis à 65 % pour les versions française et anglaise, ce qui représente une augmentation de 7 et 12 %, respectivement, par rapport au troisième trimestre de 2023. Ces gains sont remarquables, car les taux d'ouverture ont généralement tendance à baisser au quatrième trimestre.

En 2023, le taux d'ouverture cumulé de la version anglaise était de 58 %, soit une légère hausse de 1 % par rapport à 2022. La version française, quant à elle, a connu une augmentation plus importante, soit de 4 %, pour atteindre un taux d'ouverture de 57 % d'année en année.

***La Norme* (infolettre trimestrielle)**

Au quatrième trimestre de 2023, les taux d'ouverture se sont établis à 55 % pour la version française et à 48 % pour la version anglaise. Cela montre une très légère augmentation du taux d'ouverture en anglais par rapport au numéro de septembre du troisième trimestre de 2023, où le taux d'ouverture était de 46 %. Le taux d'ouverture de la version française n'a pas changé.

En comparant les données d'une année sur l'autre, les taux d'ouverture de *La Norme* ont augmenté sensiblement, surtout pour la version française. Le taux d'ouverture de la version anglaise est demeuré stable :

Langue	2023	2022	Différence
Anglais	45 %	46 %	↓ 1 %
Français	48 %	30 %	↑ 18 %

Dans un effort d'amélioration continue, l'Unité des communications suit activement ces tendances et apporte des ajustements stratégiques au contenu des infolettres afin de mieux servir le lectorat.

Accessibilité et conformité à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*

Comme l'exige la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO), nous travaillons en collaboration afin que tout le nouveau contenu sur notre site web soit accessible. Nous veillons également à ce que les vidéos sur notre chaîne YouTube répondent aux exigences de la LAPHO.

Au cours du quatrième trimestre de 2023, nous avons fourni des sous-titres pour les événements suivants :

- Séance d'information du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation à l'intention des fournisseurs de QA;
- Assemblée annuelle des membres (vidéo bilingue sous-titrée en français et en anglais).

Bilan de l'année 2023 – Message de la registraire

En décembre 2023, j'ai publié un message sur de nombreuses plateformes numériques, y compris sur notre site web, dans nos infolettres et sur les médias sociaux. Dans ce message, je remercie les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario pour leur travail acharné et leur dévouement, et récapitule les activités de l'Ordre au cours de l'année, notamment le nouveau plan stratégique quinquennal du conseil, le respect des nouvelles exigences de la *Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire* et la mise en œuvre des changements apportés à divers processus d'enquête et de discipline de l'Ordre en vertu du projet de loi 98, la *Loi sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves*.

Ce message souligne également les avancées technologiques que nous avons réalisées pour améliorer l'efficacité opérationnelle et la prestation de services.

Règlement des plaintes

Le processus de règlement des plaintes offre un moyen de résoudre les plaintes au début des enquêtes et mène à une décision finale. Le règlement d'affaires moins importantes par l'entremise de ce processus constitue une utilisation responsable des ressources, permettant à l'Unité des enquêtes de consacrer plus de temps et de ressources aux plaintes plus graves. Les réunions des sous-comités formés à cette fin se déroulent électroniquement en français ou en anglais, selon les besoins.

Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2023, des sous-comités d'enquête composés d'un seul membre ont ratifié 55 protocoles d'entente avec des membres et l'Ordre, contre 31 pour la même période l'année précédente. Par conséquent, le nombre de plaintes évaluées pour déterminer si elles se prêtent au processus de règlement des plaintes a plus que doublé au cours du dernier trimestre, passant de 65 en 2022 à 135 en 2023, et le nombre de plaintes réglées a augmenté de 77 % par rapport à la même période en 2022.

Le personnel évalue toutes les plaintes pour déterminer si elles se prêtent au processus de règlement des plaintes. Comme c'est le cas pour toutes les décisions du comité d'enquête, les conclusions du processus ne sont pas rendues publiques. Toutefois, le membre, l'employeur et la partie plaignante reçoivent une copie de la décision et des motifs du comité d'enquête, ce qui assure la responsabilisation. En outre, ce processus nous permet de régler les plaintes plus rapidement, ce qui est conforme à notre engagement de traiter les plaintes en temps opportun et de rendre des comptes aux membres à qui on a reproché leur conduite.

Règlement à l'interne

Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2023, le personnel de la Conduite professionnelle a évalué huit affaires renvoyées au comité de discipline pour déterminer si elles pouvaient faire l'objet de poursuites par le personnel interne (17 pour la même période en 2022). Sur

ces huit affaires, trois (six en 2022) ont été retenues pour des poursuites internes (37,5 %) et le reste a été transféré à un avocat externe.

Unité des tribunaux

L'Unité des tribunaux continue d'améliorer le processus disciplinaire afin de mieux répondre aux attentes du public. À cette fin, elle a concentré ses efforts sur la réduction des délais d'audience, l'optimisation du processus disciplinaire et le renforcement de la transparence du processus d'audience.

Au quatrième trimestre de 2023, l'Unité des tribunaux a continué de :

- fermer les dossiers d'audience sur une base hebdomadaire plutôt que mensuelle en vue de raccourcir la durée de vie globale d'un dossier;
- travailler avec un tiers fournisseur pour améliorer le processus automatisé d'établissement du calendrier utilisé pour sélectionner les membres des sous-comités de discipline et d'aptitude professionnelle;
- travailler sur un projet à plus long terme visant à développer des ressources pour le public (p. ex., foires aux questions, glossaire) qui fourniront des renseignements accessibles et transparents sur les différentes étapes du processus d'audience, notamment pour informer et aider les membres non représentés dans les procédures disciplinaires ou d'aptitude professionnelle.

2. Gestion plus stratégique des risques

Système de gestion de l'information sur l'agrément

Nous nous sommes engagés à améliorer l'expérience pour nos membres et les fournisseurs. Au quatrième trimestre de 2023, nous avons terminé la première phase du projet de modernisation du système de gestion de l'information sur l'agrément. Le système gère l'échange de documents et la communication avec plus de 50 fournisseurs de cours menant à une qualification additionnelle (QA) pour l'agrément de plus de 1 200 cours et programmes menant à une QA. La première phase a permis d'apporter un certain nombre de changements prioritaires sur la base de la rétroaction fournie par les fournisseurs de QA et d'effectuer des mises à niveau essentielles au système. La deuxième phase se poursuivra jusqu'en juin 2024 et permettra de répondre aux autres besoins cernés. Les fournisseurs ont constaté une nette amélioration de leur expérience à la suite de ces mises à niveau.

Une approche axée sur les données pour encourager le libre-service

Nous avons mené à bien un projet visant à mieux comprendre le comportement des utilisateurs sur notre site web. Nous avons mis en place Google Tag Manager pour rationaliser le suivi des interactions des utilisateurs sur notre site, que nous avons intégré à Google Analytics pour une analyse détaillée des données. Qui plus est, nous avons connecté ce système à Google Looker Studio pour une visualisation avancée des données.

Cette amélioration de la collecte de données nous permet de déterminer le contenu qui intéresse le plus les visiteurs de nos sites web. Nous sommes désormais mieux équipés pour déterminer à la fois le contenu que nos visiteurs recherchent activement et le contenu qu'ils consultent. Cela nous permettra d'aligner plus étroitement notre stratégie en matière de contenu sur les intérêts et les besoins des utilisateurs.

Comparaison trimestrielle et annuelle :

***Remarque : les données relatives au nombre de consultations de nos pages web ne sont pas disponibles avant le quatrième trimestre de 2022**

Période	Mois	Nbre de courriels reçus via *Web Tickets	Nbre de consultations de notre FAQ
T1 2022	Janvier-mars	5 911	s.o.
T2 2022	Avril-juin	6 803	s.o.
T3 2022	Juillet-septembre	8 456	s.o.
T4 2022	Octobre-décembre	2 211	95 809
TOTAL POUR 2022		23 381	95 809
T1 2023	Janvier-mars	2 109	134 092
T2 2023	Avril-juin	1 625	64 604
T3 2023	Juillet-septembre	1 191	98 275
T4 2023	Octobre-décembre	1 288	69 701
TOTAL POUR 2023		6 213	366 672

*L'Ordre reçoit des demandes de renseignements par l'intermédiaire de différentes plateformes, y compris Web Tickets.

Enquêtes

Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2023, des sous-comités d'enquête composés de trois membres se sont réunis dix fois. Six de ces réunions s'inscrivaient dans le cadre du calendrier régulier, alors que quatre sous-comités ont été convoqués pour des questions saisies ou urgentes (les membres des sous-comités continuent d'être affectés au dossier même après la fin de leur mandat). Les sous-comités d'enquête composés de trois membres ont examiné 82 dossiers, tandis que ceux composés d'un seul membre en ont examiné 55, soit un total de 137 dossiers examinés et traités par le comité d'enquête. Sur les 82 dossiers examinés par les sous-comités d'enquête composés de trois membres, cinq dossiers ont été renvoyés au comité de discipline. Aucune affaire n'a été renvoyée au comité d'aptitude professionnelle. Les taux de renvoi à ces comités se sont situés à 6 %, ce qui démontre que les ressources de ces comités restent donc concentrées sur les dossiers qui soulèvent des problèmes de protection des enfants et de gouvernance de la profession dans l'intérêt public.

Comme indiqué précédemment dans le rapport, l'augmentation du nombre de dossiers de préoccupations initiales entraîne également l'ouverture d'un plus grand nombre de nouveaux dossiers d'enquête. Au total, 656 nouveaux dossiers d'enquête ont été ouverts en 2023, ce qui représente également le nombre le plus élevé de nouveaux dossiers d'enquête ouverts au cours d'une année donnée depuis la création de l'Ordre, et une augmentation de

29 % par rapport au total de 508 de l'année précédente. L'Ordre a connu une augmentation marquée du nombre de plaintes liées aux médias sociaux, au racisme et à la discrimination, ce qui explique en partie l'augmentation du nombre de dossiers. Bien que nous poursuivons nos enquêtes et que le comité d'enquête continue de traiter les plaintes à un rythme record, les taux de renvoi aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle sont restés relativement stables. Toutefois, compte tenu de l'augmentation du nombre de dossiers transférés à l'Unité à ce jour, on s'attend à ce que le comité de discipline reçoive un nombre accru de dossiers d'une complexité croissante. La disposition législative habilitante relativement nouvelle qui permet au comité d'enquête de traiter les questions de capacité au stade de l'enquête réduira le nombre d'affaires renvoyées au comité d'aptitude professionnelle.

Conduite professionnelle

En 2023, l'Unité de la conduite professionnelle a continué de gérer les risques de manière plus stratégique des façons suivantes: 1) elle se tient au courant des précédents du comité d'enquête lors de l'évaluation de la pertinence des affaires pour le règlement des plaintes en veillant à ce que les règlements proposés soient conformes aux décisions antérieures du comité d'enquête et tiennent compte des commentaires des membres du sous-comité d'enquête; 2) elle fait avancer les audiences à l'aide de la technologie de visioconférence et les technologies de partage de documents électroniques, évitant ainsi les retards et réduisant le risque d'une baisse d'attention parmi les participants et d'autres facteurs intervenants (p. ex., problèmes de santé); et 3) elle continue à offrir aux membres des engagements à démissionner et à ne jamais demander la remise en vigueur de leur certificat dans les cas appropriés, ce qui réduit la nécessité de tenir des audiences couteuses et prolongées dans certains cas, et élimine le risque d'un résultat sous-optimal de l'audience.

Le personnel continue d'atteindre son objectif d'intervalle maximal de 45 jours entre les dates des sous-comités de règlement des plaintes du comité d'enquête. Cette stratégie donne la priorité au traitement rapide des affaires soumises au comité d'enquête, en évitant les retards qui pourraient résulter de l'attente d'un seuil minimum d'affaires prêtes à être examinées.

Nous connaissons des records historiques en matière de nombre d'affaires, comme indiqué ci-dessus, avec 55 des 137 décisions du comité d'enquête soumises au processus de règlement des plaintes (41 %) au cours de la période de référence, et ce taux est à la hausse. Nous envisagerons d'organiser d'autres sous-comités d'enquête composés d'un seul membre au besoin afin de continuer à régler les affaires dans des délais raisonnables.

L'Unité de la conduite professionnelle met également en œuvre une approche plus proactive pour contrôler et signaler la conformité des membres dont le certificat est assorti de conditions ou de restrictions. Elle assure aussi la liaison avec les partenaires afin d'élargir la liste des fournisseurs de cours de formation professionnelle prescrits.

Tribunaux

Au cours du quatrième trimestre de 2023, le personnel de l'Unité des tribunaux a élaboré de nouvelles procédures pour régler plus efficacement les affaires soumises au comité de discipline dans les cas où les nouvelles dispositions du paragraphe 30.2 (8) de la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* s'appliquent. Les dispositions

du paragraphe 30.2 (8) sont entrées en vigueur le 8 juin 2023 lorsque le projet de loi 98 a reçu la sanction royale. Elles permettent au comité de discipline de révoquer le certificat d'un membre sans la tenue d'une audience officielle si : 1) la faute professionnelle consiste en des mauvais traitements d'ordre sexuel infligés à un élève, un acte interdit impliquant de la pornographie juvénile ou un acte sexuel prescrit; 2) le membre a été accusé et reconnu coupable d'avoir enfreint le *Code criminel* (Canada) pour la même conduite; et 3) tous les recours dans l'instance criminelle du membre ont été épuisés. Toujours au cours du quatrième trimestre de 2023, les comités de discipline et d'aptitude professionnelle ont approuvé l'ajout du paragraphe 9.03 aux *Règles de procédure du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle* (les «Règles»), lequel codifie les nouvelles procédures. Ce paragraphe a été ajouté aux Règles et publié sur notre site web le 17 janvier dernier.

3. Amélioration de l'engagement des partenaires

Activités d'engagement des partenaires

Lors de la Journée mondiale des enseignants 2023 le 5 octobre dernier, l'Ordre a souligné la journée et remercié les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario dans un billet que nous avons publié sur les médias sociaux. Le billet portait également sur l'accent que l'UNESCO a mis sur l'impératif mondial de remédier à la pénurie de personnel enseignant. Nous continuons à réaffecter des ressources pour pallier la pénurie de personnel enseignant, notamment en accélérant le processus de certification et en améliorant les services que nous offrons aux membres et aux postulants.

Chaque année, nous faisons des présentations afin de fournir des renseignements sur l'Ordre et le processus de certification du personnel enseignant, ainsi que sur les services et le soutien que nous offrons. Nous présentons entre autres aux facultés d'éducation et à différents groupes de partenaires, comme les conseils scolaires, les fédérations et leurs affiliés, et participons à des séances plénières. Au quatrième trimestre de 2023, nous avons fait au total 15 présentations devant les facultés et animé de nombreuses séances d'engagement des partenaires.

Tout au long de l'année, l'Ordre a continué à faire des présentations aux membres inscrits au programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école (PQD) et au programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision (PQAS) à travers la province. Ces présentations renforcent le concept et l'importance de la réglementation professionnelle, y compris notre mandat d'agir dans l'intérêt public, des enquêtes et des processus d'audience. Les présentations du PQD se font régulièrement en anglais et en français. De plus, nous continuons à faire des présentations sur les processus d'audience aux étudiants qui terminent leurs études en enseignement et qui assistent de temps à autre à des instances disciplinaires conformément aux exigences de leur programme. Notre personnel a organisé trois présentations du PQP et deux présentations du PQAS au cours du quatrième trimestre.

Notre personnel continue de collaborer avec des organisations autochtones sur l'urgence de protéger les langues autochtones et la capacité des communautés autochtones à offrir des programmes de formation initiale à l'enseignement. Au cours du dernier trimestre de 2023, le personnel a rencontré fréquemment un certain nombre d'organisations autochtones, y compris Six Nations Polytechnic, First Nations Technical Institute et Indigenous Institutes

Consortium, qui préparaient des demandes de subvention dans le cadre de l'initiative de la Fondation Rideau Hall (FRH) pour la formation des enseignants autochtones. Le personnel a parlé du processus d'agrément et des modèles partagés, et a répondu aux questions posées par les organisations dans le cadre de la préparation de leurs demandes de subvention à la FRH.

Nous continuons de collaborer avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, et divers conseils scolaires de la province en vue de présenter un nouveau format pour les séances d'information destinées au personnel enseignant formé à l'étranger.

En décembre 2023, notre personnel a animé une séance d'apprentissage professionnel en ligne pour les pédagogues travaillant dans les écoles provinciales et d'application pour les élèves sourds dans le sud-ouest de l'Ontario. Les participants ont exploré les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante pour aborder l'audisme dans les milieux d'enseignement et d'apprentissage, et discuté d'extraits de la ligne directrice du cours menant à la QA *Antiaudisme* ainsi que du Règlement sur la faute professionnelle. Une attention particulière a été accordée à l'article du Règlement portant sur le «fait de faire des remarques ou d'adopter des comportements qui exposent une personne ou des catégories de personnes à la haine fondée sur un motif de discrimination interdit par la partie I du *Code des droits de la personne*».

De plus, en 2023, l'équipe des Relations extérieures a tenu ou coordonné un total de 97 évènements, contre 92 en 2022.

Autres faits saillants :

- Le nombre de présentations aux facultés est demeuré le même, soit 54 en 2023 et en 2022;
- Cinq présentations ont été faites aux pédagogues formés à l'étranger en 2023, contre deux en 2022;
- Huit évènements liés aux membres ont eu lieu en 2023, contre un seul en 2022.

Bibliothèque Margaret-Wilson

Nous continuons de promouvoir les ressources de perfectionnement professionnel offertes à la bibliothèque Margaret-Wilson, comme les livrels, les revues numériques et d'autres documents. Depuis mon dernier rapport, ces ressources ont été consultées 19 488 fois sur les réseaux sociaux. Dans l'ensemble, en 2023, ces ressources ont été consultées 110 728 fois sur les réseaux sociaux.

Nous avons mis à jour la brochure de la bibliothèque Margaret-Wilson pour informer les postulants et nos membres des ressources et des services de la bibliothèque. Que vous demandiez des ressources en ligne ou que vous ayez besoin d'un coup de main pour vous aider dans votre pratique quotidienne, la bibliothèque offre à tous les membres des publications et des services personnalisés.

STATISTIQUES

Ressources humaines

Le recrutement se poursuit au fur et à mesure que des postes sont à pourvoir parmi les 204 postes à temps plein prévus dans le budget de 2023. Le nombre total d'employés comprend le personnel permanent de l'Ordre, le personnel détaché par des conseils scolaires et le personnel temporaire au 31 décembre 2023.

Services aux postulants et aux membres

Au quatrième trimestre de 2023, le Service à la clientèle a assisté 15 254 personnes à l'aide de divers moyens de communication. Voici la répartition par moyen de communication :

Appels téléphoniques	10 181
Courriels	4 631
Fonction de rappel	40
Appels sortants priorités	745 (T2 à T4)
Réception	96
Médias sociaux	58
Séances de sensibilisation	126

Au cours du quatrième trimestre de 2023, 10 249 clients ont obtenu de l'aide d'un préposé du Service à la clientèle le même jour qu'ils ont contacté l'Ordre. La fonction de rappel introduite en août 2023 continue d'être bien accueillie par les clients, car elle leur permet de rester en ligne et d'attendre qu'un préposé réponde ou d'entrer leur numéro de téléphone pour qu'on les rappelle lorsque ce sera leur tour dans la file d'attente.

Voici le nombre de certificats délivrés aux nouveaux membres par type de certificat au cours du quatrième trimestre de 2023 :

TOTAL PAR TYPE DE CERTIFICAT		
Type de certificat	Langue d'enseignement	1 ^{er} oct. au 31 déc. 2023
Certificat de qualification et d'inscription	Anglais	554
	Français	68
Certificat de qualification et d'inscription temporaire	Anglais	0
	Français	0
Certificat de qualification et d'inscription transitoire (programme en plusieurs parties) – renommé le 30 août 2023; auparavant le «certificat de qualification et d'inscription transitoire»	Anglais	58
	Français	10
Certificat de qualification et d'inscription transitoire – créé le 30 août 2023	Anglais	815
	Français	95
TOTAL		1 600

Au cours du quatrième trimestre de 2023, le nombre total de certificats délivrés a augmenté de 35 % par rapport au trimestre précédent. Cette hausse est largement attribuable au certificat de qualification et d'inscription transitoire, car seulement 84 ont été délivrés au cours du troisième trimestre, contre 910 au quatrième. Le nouveau certificat transitoire a été créé le 30 août 2023 pour remédier à la pénurie systémique d'enseignants dans la province. Il permet aux étudiants en enseignement de trouver un emploi comme enseignant agréé pendant qu'ils terminent leur programme de formation initiale.

DÉLAI MOYEN DE CERTIFICATION PAR TYPE DE POSTULANT			
Type de postulant	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023
Ontario	Même jour	Même jour	Même jour
Mobilité de la main-d'œuvre	20 jours	22 jours	25 jours
Étranger	121 jours	122 jours	87 jours

Le délai moyen de certification représente le nombre de jours civils entre la date de réception de tous les documents exigés par l'Ordre et la date à laquelle la décision de certification a été rendue. Au cours du dernier trimestre de 2023, le délai moyen de certification des postulants visés par le régime de la mobilité de la main-d'œuvre n'a pas dépassé le délai de 30 jours ouvrables prévu par la *Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées*. Par ailleurs, le délai moyen de certification pendant la même période des postulants formés à l'étranger répondait à l'exigence de 120 jours ou tous les efforts possibles, comme l'énonce le Règlement de l'Ontario 271/09 : Pratiques d'inscription équitables.

CERTIFICATS ACCÉLÉRÉS		
	Langue d'enseignement	1^{er} oct. au 31 déc. 2023
A reçu un certificat de qualification et d'inscription ou a fait convertir un certificat	Anglais Français	12 9
TOTAL		21

Lorsque l'Ordre a introduit le certificat temporaire, il a également mis sur pied un programme de certificats accélérés permettant aux conseils scolaires de demander à l'Ordre d'accélérer le processus d'inscription pour les postulants qu'ils entendaient embaucher. Le programme de certificats accélérés a pris fin en même temps que celui de certificats temporaires. Depuis le 1^{er} décembre 2023, l'Ordre n'accepte plus de nouvelles demandes et ne traitera que les demandes reçues avant cette date.

Statistiques sur les membres

Statut	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Membres inactifs	252 936	246 280
Membres en règle	228 182	229 272
Certificats expirés	21 476	21 504
Annulations – Démissions	3 166	3 182
Certificats révoqués	493	469
Certificats annulés	265	265
Suspensions provisoires	86	89
Certificats suspendus	17	21
Total	506 621	501 082

Bibliothèque Margaret-Wilson

D'octobre à décembre 2023, le nombre de prêts de livres et de livrels de la bibliothèque est demeuré stable par rapport à la même période en 2022.

En général, le nombre de prêts de la bibliothèque continue d'augmenter :

- Le nombre total de prêts en 2023 a augmenté de 5 % par rapport à l'année précédente;
 - Le nombre de prêts de livrels a augmenté de 1,5 %, avec 3 788 livrels empruntés en 2023 contre 3 730 en 2022;
 - Les membres ont emprunté 27 299 ressources en 2023, contre 26 010 en 2022;
- Parmi, les livres et livrels empruntés, les cinq sujets les plus populaires étaient la littérature, les sciences et la technologie, les mathématiques, les études sociales et l'éducation de l'enfance en difficulté;
- Les membres ont emprunté 8 691 livres traditionnels en 2023 contre 8 244 en 2022, soit une augmentation de 5 % d'année en année.

Le personnel de la bibliothèque Margaret-Wilson continue de servir les membres de partout en Ontario en leur fournissant du soutien sur demande. Au cours de la période allant d'octobre à décembre 2023, l'équipe de la bibliothèque a interagi avec 304 membres, contre 406 pendant la même période en 2022. Cette baisse peut être attribuée aux améliorations apportées aux options libre-service de l'Ordre.

Normes d'exercice et agrément

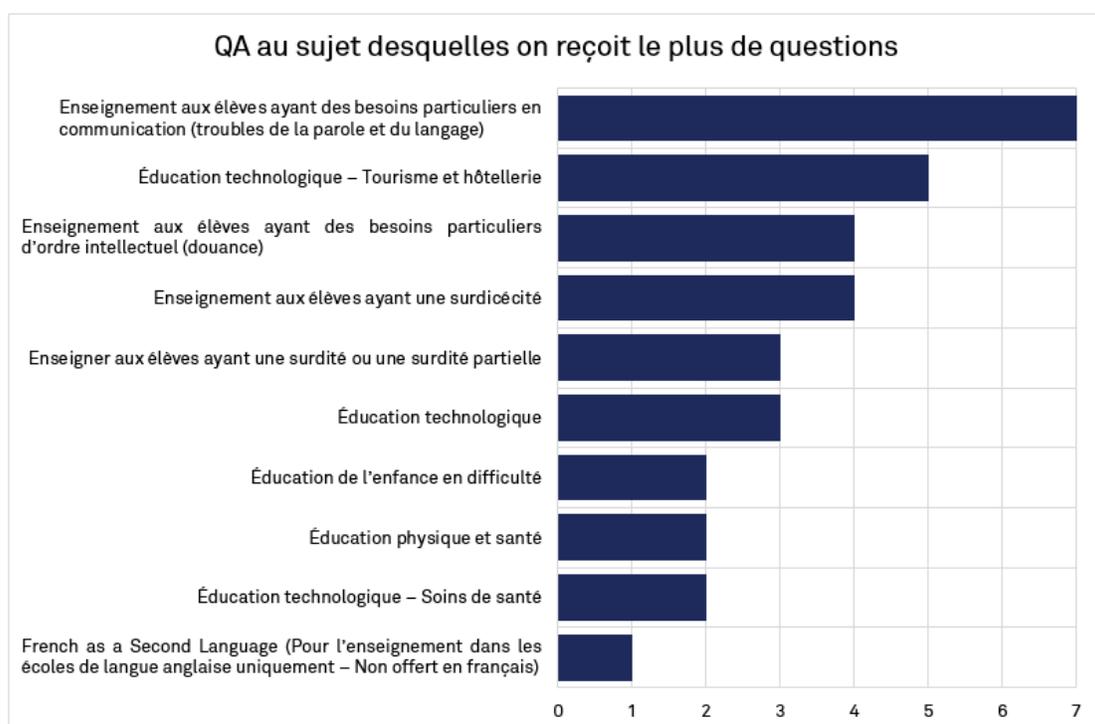
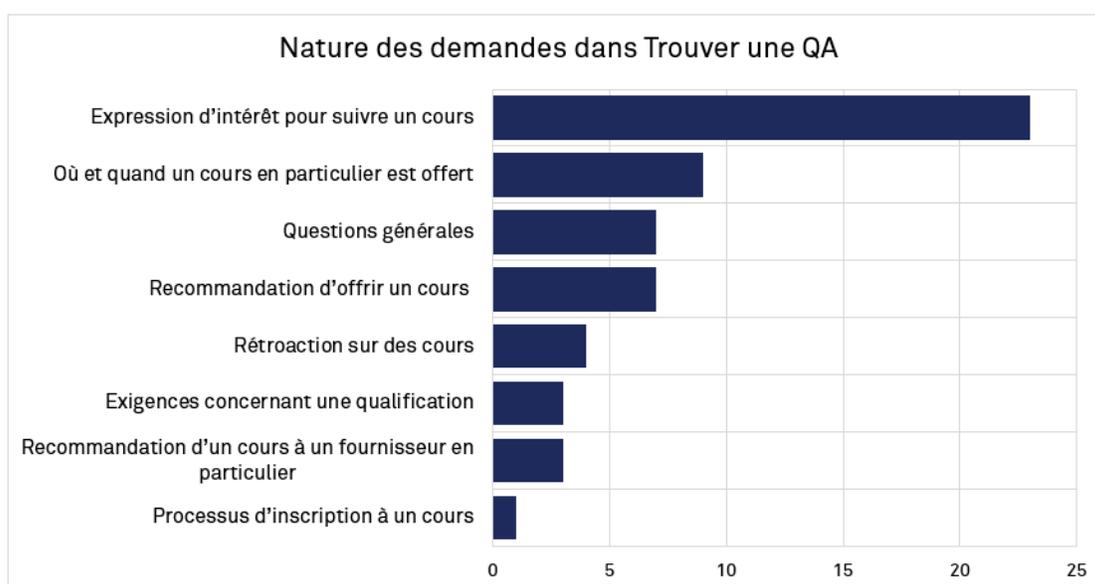
Perfectionnement professionnel

Description	1 ^{er} oct. au 31 déc. 2023 (T4 2023)	Année 2023
Cours menant à une qualification additionnelle soumis à l'agrément	92	317
Cours agréés	61	306

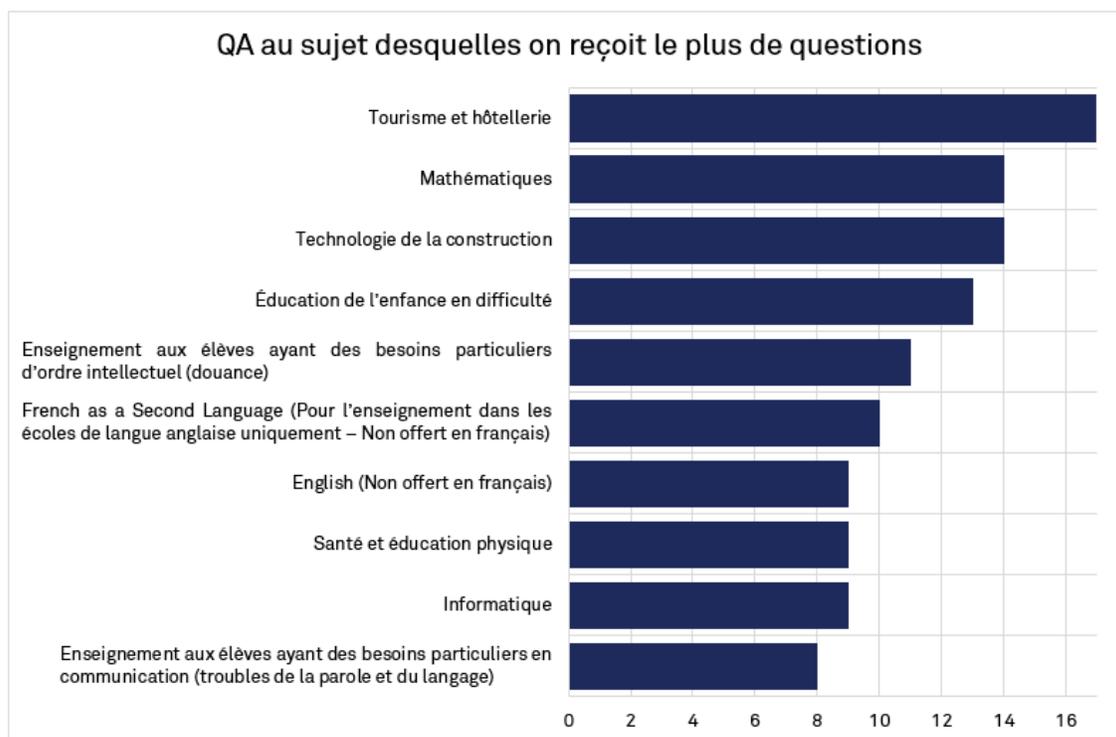
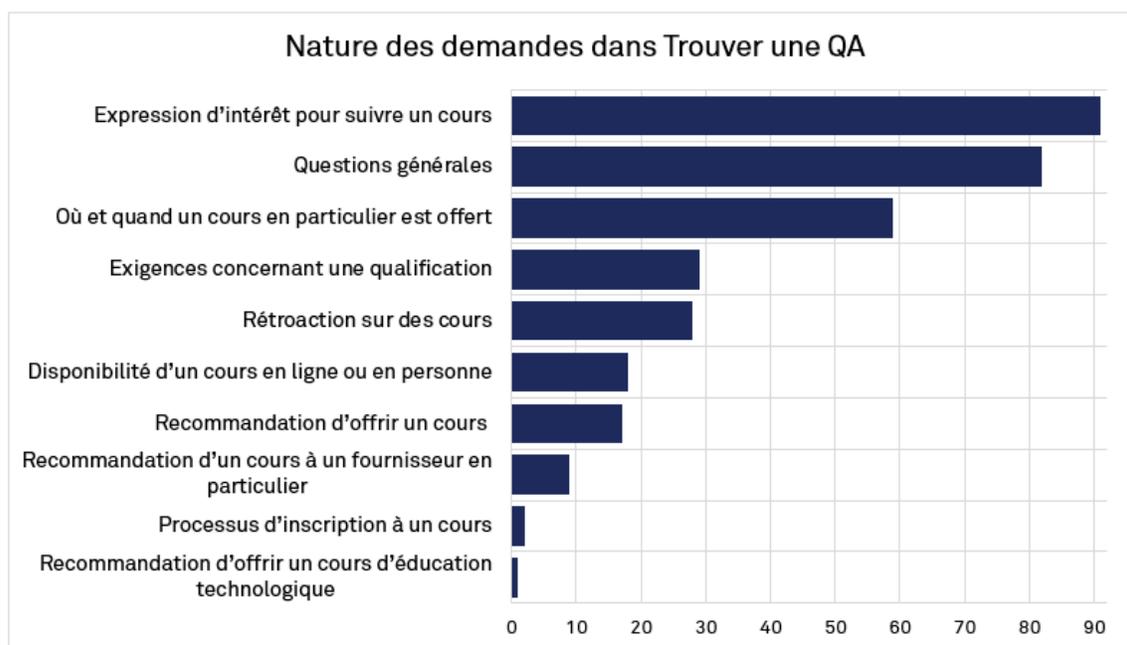
Examen de la gouvernance	4	16
Ébauches de lignes directrices publiées sur le site web	24 (AN : 12, FR : 12)	82
Lignes directrices définitives publiées sur le site web	34 (AN : 17, FR : 17)	72

Analyse de la rétroaction sur le moteur de recherche Trouver une QA

Nombre total de demandes reçues du **1^{er} octobre au 31 décembre 2023** : 60 (51 en anglais, 9 en français)



Nombre total de demandes reçues en 2023 : 336 (269 en anglais, 67 en français)



Formation à l'enseignement

Le personnel de l'Unité d'agrément a continué d'appuyer les fournisseurs de programmes et les sous-comités d'agrément tout au long du processus d'agrément. En 2023, huit décisions ont été rendues concernant l'agrément de 13 programmes de formation à l'enseignement offerts par sept fournisseurs en Ontario.

Examens d'agrément de programmes de formation à l'enseignement et modifications aux programmes

Décisions d'agrément (2023)		
Renouveau de l'agrément	Renouveau de l'agrément sans conditions	<p>Université Laurentienne</p> <p>Ontario Institute for Studies in Education of the University of Toronto (OISE) – y compris l'ajout du French as a Second Language comme accent aux cycles primaire et moyen.</p> <p>Niagara University</p> <p>Université d'Ottawa – Éducation technologique</p>
	Ajout à un programme	Lakehead University – Éducation technologique
Demandes de modification	Modification substantielle d'un programme	<p>Queen's University – ajout de deux matières d'enseignement aux cycles intermédiaire et supérieur (Santé et éducation physique et Sciences sociales – générales) à ses programmes consécutif et concurrent.</p> <p>Tyndale University – adaptation du séquençement des cours et des stages en réponse au certificat transitoire.</p> <p>Lakehead University – expansion des matières d'enseignement offertes sur le campus de Thunder Bay à celui d'Orillia (Sciences de l'environnement, Sciences - biologie, Sciences - chimie, Sciences générales, Mathématiques).</p>

Enquêtes et conduite professionnelle

Préoccupations initiales

Description	Comparaison entre T4 2023 et T4 2022		Comparaison d'année en année	
	2023	2022	2023	2022
Origine des nouvelles préoccupations				
- Membres du public	156	131	508	343
O Secrétaire d'un conseil scolaire – évaluation du rendement du personnel	2	0	3	0

enseignant (fait partie des plaintes publiques) ¹				
- Membres de l'Ordre	34	16	86	49
- Registraire (y compris à la suite d'un avis d'employeur)	137	104	533	444
- Ministre de l'Éducation	0	0	0	0
Nombre total de nouvelles préoccupations	327	251	1 127	836
Dossiers résolus par l'Unité des préoccupations initiales²				
- Dossiers résolus par l'Unité des préoccupations initiales ²	97	133	348	311
o Avis d'employeurs (préoccupations résolues au stade initial)	12	17	65	66
- Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes	151	115	656	508
- Dossiers actifs ³	206	79	s.o.	s.o.
Fonds pour thérapie et consultations				
- Nouvelles demandes	0	1	5	6
- Demandes approuvées	0	1	2	6
- Demandes refusées	0	0	0	0
- Demandes en cours de traitement à la fin de la période visée	3	0	3	0

Entre le **1^{er} octobre et le 31 décembre 2023**, l'Unité des préoccupations initiales a reçu environ 210 appels téléphoniques et demandes de renseignements par courriel. Les normes de service exigent que, dans la mesure du possible, le personnel réponde aux appels et aux courriels le même jour qu'il les reçoit; cependant, en raison du volume accru de plaintes, le personnel de l'Unité peine à respecter cette norme.

En plus de répondre aux préoccupations par téléphone et par courriel, l'équipe a traité 248 préoccupations et avis officiels d'employeurs au cours du quatrième trimestre de 2023. Voici les délais de traitement des dossiers de préoccupations initiales :

¹ Signalements liés à une démission ou à un congédiement résultant d'une évaluation du rendement insatisfaisante.

² Les dossiers de l'Unité des préoccupations initiales notés comme «Dossiers résolus par l'Unité des préoccupations initiales» et «Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes» dans ce tableau peuvent avoir été reçus par l'Ordre dans une période de déclaration précédente. Ainsi, le nombre d'affaires résolues ou closes pendant une période de déclaration n'est pas égal au nombre de nouveaux dossiers reçus pendant la même période.

³ L'augmentation importante des dossiers de préoccupations initiales actifs depuis la fin 2022 jusqu'à la fin 2023 est attribuable à l'augmentation globale des plaintes reçues contre les membres au cours de cette année par rapport au volume historique. En effet, ce volume fait pression sur la capacité de l'Unité à recevoir des plaintes, compte tenu de sa dotation en personnel actuelle. C'est pourquoi le traitement des plaintes prend plus de temps que d'habitude, ce qui entraîne également une augmentation des dossiers en attente.

Dossiers traités en moins de 30 jours – 187
 Dossiers traités dans un délai de 30 à 60 jours – 24
 Dossiers traités en plus de 60 jours – 37

Enquêtes

Le tableau suivant montre le nombre d'affaires classées par des sous-comités d'enquête du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Affaires classées ⁴	1 ^{er} oct. au 31 déc. 2023	1 ^{er} janv. au 31 déc. 2023
Questions renvoyées au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	5	33
Questions renvoyées au comité de discipline en vertu du paragraphe 26 (9) – Renvoi direct	3	3
Questions renvoyées au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	0	5
Admonestations en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	12	48
Admonestations par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	3	10
Avertissements en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	2	12
Avertissements par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	13	33
Avis en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	7	26
Rappels en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	5	15
Questions non renvoyées et aucune mesure prise en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	19	73
N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ou de l'incapacité [alinéa 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [alinéa 26 (2) b)] (Demande de directives)	8	43
Engagement à démissionner en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	6	13
Engagement d'ordre médical	0	8
Engagement découlant du processus d'évaluation du rendement en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	1	1
Règlement des plaintes en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	55	123
Cours d'apprentissage professionnel prescrits	1	3
Total	140	450

Le nombre total de dossiers examinés par le comité d'enquête ne comprend pas les dossiers abandonnés ou retirés, soit 26 dossiers entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2023.

⁴ Prenez note que chaque dossier peut avoir plus d'une résolution.

Politique, gouvernance et tribunaux

Appel des inscriptions

Le comité d'appel des inscriptions est un comité prévu par la loi qui est objectif, juste et transparent. Il examine les appels des postulants qui n'ont pas obtenu la certification ou qui ont obtenu la certification avec des conditions ou des restrictions, et prend des décisions à leur sujet.

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023, des sous-comités d'appel des inscriptions se sont réunis trois fois et ont entendu quatre affaires. Le tableau suivant montre les appels reçus et les décisions rendues au quatrième trimestre de 2023 ainsi que pendant toute l'année :

Appel des inscriptions	1 ^{er} oct. au 31 déc. 2023 (T4)	1 ^{er} janv. au 31 déc. 2023
Appels reçus	2	21
Décisions rendues	4	15

Le comité continue de traiter les appels le plus équitablement et le plus rapidement possible.

Tribunaux

Calendrier des audiences

Pour obtenir des renseignements à jour sur les dates des audiences disciplinaires à venir, veuillez consulter le calendrier des audiences sur notre site web :

https://www.oct.ca/public/complaints-and-discipline/hearing-schedule?sc_lang=fr-ca.

Les dates des audiences d'aptitude professionnelle ne sont pas affichées sur notre site web, car elles sont fermées au public.

Décisions du comité de discipline

Le tableau suivant montre les décisions de sous-comités rendues dans le cadre de 15 audiences disciplinaires conclues pendant le quatrième trimestre de 2023 (soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023) ainsi que les décisions sur toutes les audiences disciplinaires tenues en 2023. Lorsqu'une décision comportait plusieurs sanctions [p. ex. 1) réprimande; 2) conditions ou restrictions; et 3) suspension], seule la sanction la plus sévère (c.-à-d. la suspension dans l'exemple précédent) figure dans le tableau ci-dessous. Au total, 62 audiences disciplinaires ont été conclues en 2023.

Décisions du comité de discipline	1 ^{er} oct. au 31 déc. (T4)	1 ^{er} janv. au 31 déc. 2023
Révocation	4	26
Suspension	7	26
Réprimande	2	6
Annulé – démissionné	1	3
Conditions ou restrictions	0	0
Retrait de l'avis d'audience	0	0

Non coupable	0	0
Remise en vigueur refusée	1	1
Remise en vigueur acceptée	0	0
TOTAL	15	62

Décisions du comité d'aptitude professionnelle

En plus des décisions ci-dessus, le comité d'aptitude professionnelle a rendu une décision au cours du quatrième trimestre de 2023 qui a abouti au retrait de l'avis d'audience à la lumière de l'engagement du membre à démissionner à titre de membre de l'Ordre, à ne jamais plus enseigner en Ontario et à faire modifier son statut pour «Annulé – Démissionné».

Volume cumulatif de dossiers d'audience ouverts

Le nombre de dossiers d'audience ouverts du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle à la fin du quatrième trimestre (c.-à-d. au 31 décembre) est résumé ci-dessous :

2023	2022	2021	2020	2019
69	104	148	285	321

Données clés relatives au volume et à la nature du travail des comités de discipline et d'aptitude professionnelle

- **69 dossiers d'audiences étaient ouverts** à la fin du quatrième trimestre de 2023, ce qui représente une **baisse de 68 %** par rapport au volume cumulé moyen de dossiers d'audiences ouvertes à la fin du quatrième trimestre des quatre années précédentes (214,5 dossiers).
- **63 affaires ont été conclues** en 2023. Une affaire est considérée comme conclue lorsque l'audience a pris fin et que le sous-comité a rendu sa Décision et motifs. Cela représente une **diminution de 47 %** par rapport au nombre moyen d'affaires conclues (118) au cours des quatre années précédentes. Au cours du quatrième trimestre, le nombre d'affaires conclues (16) était de **48 % inférieur** à la moyenne du quatrième trimestre des quatre années précédentes (31).
- **Les sous-comités ont consacré 114 jours** à la tenue d'audiences, de séances de délibération ou de conférences préparatoires à une audience en 2023. Le temps consacré aux activités des comités de discipline et d'aptitude professionnelle (114 jours) était de **21 % inférieur** à la moyenne des quatre années précédentes (145 jours). Au cours du quatrième trimestre, le temps consacré aux activités de l'Unité des tribunaux (25 jours) a été de **44 % inférieur** à la moyenne des quatre années précédentes (44,8 jours).
- **58 jours** ont été consacrés à la tenue d'instances **contestées** des comités de discipline et d'aptitude professionnelle en 2023 (c.-à-d. des audiences et/ou des motions), ce qui représente une **augmentation de 41 %** du nombre de jours d'instances contestées par rapport à la moyenne des quatre années précédentes (41,3 jours). Au cours du quatrième

trimestre, 15 jours ont été consacrés à la tenue d'instances contestées, soit une **augmentation de 7 %** par rapport à la moyenne du quatrième trimestre des quatre années précédentes (14 jours).

- **49 instances non contestées** ont été entendues en 2023, ce qui représente une **baisse de 55 %** par rapport à la moyenne des quatre années précédentes (108,8 instances non contestées). Au cours du quatrième trimestre, 11 instances non contestées ont été entendues, ce qui représente une **baisse de 66 %** par rapport à la moyenne du quatrième trimestre des quatre années précédentes (32,5 instances non contestées).
- **7 conférences préparatoires à une audience** ont été tenues en 2023, ce qui représente une **baisse de 46 %** par rapport à la moyenne des quatre années précédentes (16,8 conférences préparatoires). Au cours du quatrième trimestre, 3 conférences préparatoires à une audience ont été tenues, soit une **baisse de 29 %** par rapport à la moyenne du quatrième trimestre des quatre années précédentes (4,3 conférences préparatoires à l'audience).

Analyse

Les données ci-dessus sont révélatrices de quelques grandes tendances en matière du volume d'audiences et des décisions rendues en 2023, et notamment au cours du quatrième trimestre. D'abord, le nombre de jours d'instance contestée a augmenté de façon importante par rapport aux moyennes historiques, avec une augmentation de 7 % au quatrième trimestre et de 41 % pour toute l'année. Les données sur le quatrième trimestre de 2023 et l'ensemble de l'année précédente montrent une baisse significative d'instances non contestées (c.-à.-d. une baisse de 55 % au quatrième trimestre et une baisse de 66 % au cours de toute l'année précédente), ce qui n'est pas surprenant étant donnée l'augmentation des jours d'instance contestée.

Ensuite, les données sur les affaires classées (c.-à.-d. les instances pour lesquelles le sous-comité a publié sa *Décision et motifs* définitive) montrent qu'il y a eu une baisse considérable d'affaires classées au quatrième trimestre de 2023 (48 %) et au cours de toute l'année précédente (47 %). Toutefois, cette baisse concorde avec l'augmentation de jours d'instance contestée et la baisse du nombre d'instances non contestées, puisqu'il faut beaucoup plus de temps et de ressources pour classer les instances contestées complexes que les instances non contestées.

Finalement, la tendance constante en matière du volume élevé d'audiences tenues au cours des dernières années a contribué à la baisse globale du nombre de dossiers d'audiences ouverts, lequel est passé de son apogée de 321 dossiers ouverts en 2019 à seulement 69 à la fin 2023. Compte tenu du nombre de préoccupations initiales et d'enquêtes accru, l'Ordre continue de surveiller les tendances.

J'espère que ces renseignements vous seront utiles et je suis à votre disposition pour répondre aux questions ou écouter vos commentaires.

Linda Lacroix, EAO/OCT
Registraire et chef de la direction